Règlement Coupe Valaisanne par équipes

1. Organisation

La FSVT organise chaque année une coupe valaisanne par équipe.

2. Participation

Toutes les équipes des sociétés de la FSVT sont autorisées à participer.
Une équipe se compose de 6 tireurs licenciés de la même société.
D'un tour à l'autre, deux tireurs au maximum peuvent être changés.
Un tireur n'a le droit de tirer qu'avec une seule équipe par tour.

3. Date des tirs et inscription

Selon calendrier FSVT et site internet www.fsvt.ch

4. Finance

Se référer aux dispositions financières et particulière pour le fusil 50m.

5. Place de tir

A l'exception de la finale, le tour est tiré dans le stand de l'équipe qui aura été désignée la première.
Pour la finale, la place de tir sera désignée par le chef de ressort Carabine 50m. L'installation doit correspondre aux prescriptions de tir de la FST.

6. Mode de tir

Distance	50m
Cible	Cible officielle FST A10 ou cibles électroniques
Nombre de coups	20 coups par tireur d'équipe
Position	Couché à bras franc

Tous les tireurs tirent couchés au sein de l'équipe : (Nouveau 2022)

- Sénior - vétéran dès 70 ans
- U13 - U15 selon classe d'âge FST

Les tireurs couchés appuyés doivent être marqués sur la feuille de stand.

Temps	35 minutes par tireur de l'équipe.

7. Mode d'exécution

Le 1er tour est un tour de qualification. Toutes les équipes inscrites tirent ce tour à domicile. Les équipes annoncées reçoivent les autocollants de contrôle. Les 16 meilleures équipes sont qualifiées pour les 1/8 de finale.
A partir de là, les équipes seront tiré au sort. La 1ère équipe tirée est l'équipe recevant. L'équipe recevant propose à l'équipe visiteuse dans les 5 jours au moins 3 dates possibles. L'équipe visiteuse peut choisir une des dates proposées pour s'opposer dans le stand désigné à l'équipe recevant.

Mode d'exécution : confrontation directe, le tirage au sort est effectué par le chef de ressort Carabine 50m.

1/8 de finale	selon calendrier FSVT
1/4 de finale	selon calendrier FSVT
1/2 finale/finale	selon calendrier FSVT

8. Cibles / feuille de stand :

Les chefs d'équipes sont responsables de l'évaluation des cibles.
Le tour de qualification est contrôlé par le chef de ressort.

Les cibles ou les feuilles de stand sont mises à dispositions par l'équipe recevant. Elles sont numérotées.

Pour les équipes qui tirent sur cartons, chaque tireur a 10 cartons (2 coups/carton) à disposition par tour. Le nom du tireur doit figurer sur le 1er carton ou sur la feuille de stand. Si plus de 20 coups ont été tirés sur les 10 cartons ou sur la feuille de stand, les meilleurs coups correspondant au nombre de coups supplémentaires seront annulés.

Le chef de ressort enverra le matériel (autocollants de contrôle) aux équipes participantes. Les sociétés sans cibles électroniques doivent envoyer les cibles avec le retour des résultats au chef de ressort. (L'autocollant doit être collé sur la première cible au revers, au centre. Les cibles doivent être numérotées consécutivement). Les sociétés avec cibles électronique ne reçoivent pas de feuilles de stand mais seulement des autocollants. Les doubles avec autocollants doivent être joints lors du retour. (L'autocollant doit être placé de sorte qu'au moins les 3 premiers coups soit imprimé sur l'autocollant.) Les autocollants non utilisés doivent aussi être renvoyées. Les autocollants manquants seront facturés selon les dispositions financières et particulières pour le fusil 50m.
L'évaluation électronique est déterminante et définitive.

A égalité de points sont valables :

1. le total des 6 tireurs du tour respectif
2. le résultat individuel plus haut
3. le nombre de mouches sur les 6 tireurs

9. Retour des résultats

Les feuilles de résultats signées par le chef d'équipe ou les chefs d'équipe ainsi que les feuilles de stand ou les cartons sont à retourner auprès du responsable carabine 50m de FSVT.

Tour de qualification, et les tours suivants jusqu'au 1/4 de finale : le délai est fixé au lendemain du dernier jour de tir, la date du timbre postal fait foi.

Contrôleur :
A partir des 1/2 finales, le responsable carabine 50m officiera comme contrôleur.

10. Distinction

L'équipe gagnante devient vainqueure de la COUPE Valaisanne et reçoit un challenge.
Tous les participants à la finale reçoivent des cartes couronnes échelonnées selon le rang.
Le challenge est gravé chaque année au frais de la FSVT.
L'équipe ayant gagné le challenge trois fois sur 5 ans, le gagne définitivement.

11. Recours :

Les recours sont à transmettre par écrit avec le retour de la feuille de stand. La taxe de recours selon les dispositions financières et particulières pour le fusil 50m doit être versée sur le compte carabine 50m ; une copie de la quittance doit être jointe au recours. Si le recours est accepté, la taxe sera remboursée, sinon elle revient à la FSVT.

12. Dispositions finales

Les prescriptions de tir de la FST sont valables.
Le règlement en allemand fait foi.

Ce réglement à été validé par le comité FSVT le 8 mars 2022

Le chef de ressort :
Ivo Abgottspon